



Suite à l'annonce du Président de la République concernant la mise en place du « **service Minimum d'Accueil** » dans les écoles, les 4 syndicats départementaux ont décidé d'interpeller les élus sur cette limitation inadmissible au droit de grève des enseignants du 1^{er} degré. Faites-nous remonter votre sentiment sur cette affaire !!!

« Madame, Monsieur le Maire,

Après l'expérimentation du service minimum d'accueil dans les écoles le 24 janvier, notre ministre X. Darcos a persisté à vouloir demander aux communes d'organiser des garderies le jour de la grève nationale du 15 mai. Le Président de la République, lui-même, plutôt que de chercher à apporter des réponses aux préoccupations des enseignants et de l'École, est intervenu pour demander à son gouvernement de légiférer, suite à l'action du 15 mai très suivie par les personnels des écoles.

Vous comprendrez donc que cette annonce de relancer le service minimum, le 15 mai, jour de grève à l'appel des syndicats de fonctionnaires pour les trois fonctions publiques, des fédérations de l'éducation nationale, des mouvements complémentaires de l'École, des mouvements pédagogiques, et de la principale fédération de parents d'élèves, a causé beaucoup d'émotion dans la profession. Cela a même été la principale information reprise par les médias dans le cadre de l'action du 15 mai, masquant de cette façon, les principales raisons d'un tel mouvement.

Outre la forme, cette annonce pose problème sur le fond, car nous sommes obligés de constater que le gouvernement ne respecte pas les engagements pris en décembre sur l'organisation d'une concertation.

La présentation d'un financement basé sur les retenues de salaire des grévistes relève pour nous de la provocation. Les enseignants grévistes perdent une journée de salaire pour défendre la qualité de l'enseignement dans votre commune en refusant les fermetures abusives de postes. Beaucoup de maires investissent lourdement en équipement ou en fonctionnement dans leur(s) école(s) et se mobilisent quand une ou plusieurs classes ferment dans la commune. Ce souci partagé de la qualité du service d'éducation devrait amener à un respect réciproque des actions de chacun.

La gêne causée aux familles sur une journée n'est pas comparable à la dégradation profonde et durable du service public d'éducation. Par ailleurs, le ministère est beaucoup moins soucieux des remplacements non effectués qui sont de plus en plus nombreux suite aux suppressions de postes de remplaçants, comme vous avez pu le constater dans le département.

Nous attirons votre attention sur :

- *les questions de responsabilité qui resteront posées en cas d'organisation d'un service de garderie municipale dans des locaux occupés pour le scolaire avec des personnels parfois non qualifiés,*
- *les crispations et conflits que pourraient entraîner dans votre commune la mise en place hâtive d'une telle loi qui conduirait à créer un antagonisme entre des personnels territoriaux et personnels enseignants, concernés par ailleurs dans ce cas, par le même appel à la grève fonction publique,*

Contrairement à ce qu'affirme le Président de la République, il contourne le droit de grève, transfère des responsabilités aux communes et s'affranchit des siennes par rapport au conflit qui l'oppose à toute la communauté éducative

Par ailleurs, nous continuerons à donner les consignes syndicales suivantes : prévenir les familles par écrit pour l'absence des enseignants, la Mairie et les transports par téléphone pour l'organisation de la restauration scolaire et le ramassage scolaire. Nos pratiques ayant toujours été soucieuses de la gêne occasionnée par un mouvement de grève, il est pour nous inadmissible et provocateur de polémiquer et légiférer sur ce sujet.

Nous vous signifions donc notre total désaccord par rapport à l'organisation d'un tel dispositif et notre refus d'avoir à relayer une quelconque information à ce sujet.

Veillez croire, Madame, Monsieur le Maire à notre profond attachement et dévouement au Service public, nous restons à votre disposition pour vous apporter notre contribution à ce débat.

Les représentants des syndicats SE-UNSA, SNUIPP-FSU, SUD-Education, SGEN-CFDT